

PREFET DU FINISTERE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Commune de CLEDER

Par arrêté préfectoral du 31 mai 2021, une enquête publique d'une durée de 17 jours est prescrite du 23 juin 2021 à 09 h 00 au 09 juillet 2021 à 16 h 30 sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BOIS SERVICES en vue de l'exploitation d'une plate-forme de broyage de déchets d'emballages en bois au lieu-dit "Kerveyer" à Cléder.

L'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande d'autorisation est le préfet du Finistère.

Le commissaire enquêteur est M. Jean-Luc ESCANDE, gérant de société ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur internet à l'adresse suivante : <https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>. Le public pourra formuler ses observations par courriel adressé à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Cléder (mairie@ville-cleder.fr), siège de l'enquête ;
- sur support papier, en mairie de Cléder, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ; elles pourront également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Cléder, place Charles de Gaulle, BP 15, 29233 Cléder, à l'attention du commissaire enquêteur ;
- sur un poste informatique à la mairie de Cléder aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les observations reçues par voie postale ou électronique ou écrites sur le registre seront consultables dans les meilleurs délais au siège de l'enquête et sur le site internet susmentionné.

Le dossier d'enquête publique est composé des pièces prévues à l'article R.123-8 du code de l'environnement et notamment de l'étude d'incidence environnementale et de l'arrêté de l'autorité environnementale dispensant le projet de la production d'une étude d'impact.

Des informations peuvent être demandées auprès de la société BOIS SERVICES par téléphone : 06 84 12 82 48 ou par courriel : christianne.groupe.caroff@gmail.com

Les communes concernées sont : Cléder, Plouzévédé, Sibiril et Tréflaouéan.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Cléder :

- le mercredi 23 juin 2021 de 09 h 00 à 12 h 00
- le samedi 03 juillet 2021 de 09 h 00 à 12 h 00
- le vendredi 09 juillet 2021 de 13 h 30 à 16 h 30.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Cléder, siège de l'enquête, ainsi que dans les autres mairies concernées par l'enquête et sur le site internet susmentionné pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Avant tout déplacement à la mairie de Cléder, il appartient au public de contacter les services de la mairie au 02 98 69 40 09 afin de se faire préciser les mesures sanitaires à respecter.